

**RAPPORT  
SUR LA VERIFICATION  
DES COMPTES COMMUNAUX  
DE LA COMMUNE DE  
DONNELOYE**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2022  
ET COMPTES DE FONCTIONNEMENT  
POUR L'EXERCICE 2022**

**Yverdon-les-Bains, le 25 mai 2023.**



Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé, le 3 avril 2023, à la vérification de la comptabilité de la Commune de Donneloye, pour l'exercice 2022.

Notre révision a été effectuée conformément aux "directives pour l'organe de révision des comptes communaux et le cas échéant pour la commission de gestion ou des finances du 4 décembre 2017" éditées par le Département des institutions et de la sécurité.

Le résultat de nos travaux fait l'objet du présent rapport, que nous subdivisons comme suit :

	<b>Pages</b>
<b>I. Analyse succincte du bilan</b>	<b>3 - 4</b>
<b>II. Liste des remarques et observations</b>	<b>5</b>
<b>III. Suivi des observations et remarques</b>	<b>6</b>
<b>IV Conclusions</b>	<b>6</b>
<b>V Liste des vérifications effectuées</b>	<b>7</b>
<b>VI Rapport de révision</b>	<b>8</b>
<b>VII Bilan au 31 décembre 2022</b>	<b>annexe</b>
<b>Comptes de fonctionnement</b>	<b>annexe</b>
<b>Tableau des investissements</b>	<b>annexe</b>

Yverdon-les-Bains, le 25 mai 2023.



## I Analyse du bilan au 31 décembre 2022

Actifs	variations	2022	2021
	2021/2022	CHF	CHF
Disponibilités	192'413.04	1'005'441.83	813'028.79
Débiteurs	83'269.49	712'337.88	629'068.39
Transitoires	5'702.38	166'269.21	160'566.83
Placement patrimoine financier	-82'940.00	1'791'241.60	1'874'181.60
Placement patrimoine administratif	-155'406.78	1'237'649.17	1'393'055.95
Autres actifs, titres	29'780.65	244'405.65	214'625.00
<b>Total de l'actif</b>	<b>72'818.78</b>	<b>5'157'345.34</b>	<b>5'084'526.56</b>

Passifs	variations	2022	2021
	2021/2022	CHF	CHF
Emprunts à moyen et long terme	-79'666.65	1'674'250.00	1'753'916.65
Passifs transitoires	3'219.41	97'880.46	94'661.05
Fonds spéciaux	28'000.00	97'000.00	69'000.00
Fonds de réserve	79'764.01	1'110'689.67	1'030'925.66
Capital	41'502.01	2'177'525.21	2'136'023.20
<b>Total du passif</b>	<b>72'818.78</b>	<b>5'157'345.34</b>	<b>5'084'526.56</b>

### Analyse comptes de fonctionnement et bilan

Compte de fonctionnement		2022	2021
		CHF	CHF
RC	Recettes courantes	3'185'830.10	3'872'690.47
DC	Dépenses courantes	2'841'527.38	3'551'190.93
MA	Marge d'autofinancement (RC-DC)	344'302.72	321'499.54
Compte de bilan			
E	Endettement total (dette brute)	1'869'130.46	1'917'577.70
AF	Actifs financiers	3'675'290.52	3'476'845.61
EN	Endettement net (E-AF) - = en faveur de la commune	-1'806'160.06	-1'559'267.91

Nbre d'habitants au 31 décembre	905	891
	CHF	CHF
Recettes courantes par habitant	3'520.25	4'346.45
Dépenses courantes par habitant	3'139.81	3'985.62
Marge d'autofinancement par habitant	380.44	360.83
Endettement brut par habitant	2'065.34	2'097.79
Endettement net par habitant	-1'995.76	-2'027.12
Intérêts passifs (32) par habitant	11.23	12.12
Impôts (40) par habitant	1'892.73	2'145.72

RC	Recettes courantes	Cptes par natures (4-prél. sur fonds-imputation interne)
DC	Dépenses courantes	Cptes par natures (3-(331+332+333)-38-390)
E	Endettement total	Cptes au bilan (922+923+925)
AF	Actifs financiers	Cptes au bilan (910+911+912+913+915)



## Actifs

### Disponibilités / débiteurs

Les disponibilités couvrent largement les créanciers et les engagements courants.

### Patrimoine financier

Chf.

#### Investissement patrimoine financier

Solde au 1er janvier 2022 1'874'181.60

Aucun investissement durant l'exercice 2022

#### Amortissements de l'exercice :

Bâtiments Prahins	budgété	-15'000.00
Création épicerie	budgété	-4'940.00
	suppl.	-50'000.00
Auberge communale - Clef des Champs	budgété	-10'000.00
Auberge communale - aménagement des chambres hôtes	budgété	-3'000.00
Total des investissements du patrimoine financier au 31 décembre 2022		<u>1'791'241.60</u>

### Patrimoine administratif

#### Investissement patrimoine administratif

Solde au 1er janvier 2022 1'393'055.95

#### Investissement de l'exercice :

STEP Donneloye - remplacement disques biologiques		16'491.25
Remise ciel ouvert Ruisseau Champ des Pierres		1'230.45
Remise ciel ouvert Ruisseau du Marais		1'187.22
Machines (génératrices)		13'721.00

#### Amortissements de l'exercice :

Amortissements ordinaires	budgétés	-188'036.70
	suppl.	0.00
Total des investissements du patrimoine administratif au 31 décembre 2022		<u>1'237'649.17</u>

### Autres actifs, titres

Chf.

Solde au 1er janvier 2022 214'625.00

Investissements 46'780.65

Plan Général d'Affectation budgété -17'000.00

Total des autres actifs, titres au 31 décembre 2022 244'405.65

## Passifs

### Engagements courants et transitoires

97'880.46

Factures relatives à l'exercice 2022 et payées en 2023.

### Emprunts à moyen et long terme

1'674'250.00

Amortissements convenus des prêts anciens.

### Fonds de réserve et de renouvellement

Report des exercices antérieurs 1'030'925.66

#### Prélèvement de l'exercice :

Aucun prélèvement durant l'exercice 2022

#### Attributions de l'exercice :

Fonds de renouvellement/rénovations 22'546.95

Fonds financements spéciaux - Eau 57'217.06

Solde au 31 décembre 2022 1'110'689.67



## II Liste des remarques et observations découlant du contrôle

### Cautionnements et engagements hors bilan, législature 2021-2026

Le Conseil général de Donneloye dans sa séance du 13 octobre 2021 a décidé de fixer le plafonds d'endettement brut à Chf. 5'700'000.- et le plafonds de cautionnement à Chf. 2'850'000.-.

Au 31 décembre 2022 le total des engagements recensés sont :

Organisation Régionale de la Protection Civile		9'481.00
Association intercommunale "Déchets carnés"	2.94% de 1'000'000.-	29'400.00
Triage forestier de Molondin	22 % de 97'500.-	21'450.00
Total		<u>60'331.00</u>

### Provision pour pertes sur débiteurs

La Municipalité a augmenté la provision de Chf 18'000.- selon les recommandations de l'ACI.

La provision nous paraît adaptée aux risques encourus.

### Péréquation 2022

Pour la péréquation 2022, le décompte définitif interviendra en 2023. Un éventuel solde, négatif ou positif, sera enregistré dans la comptabilité 2023.

A cet effet et sur la base d'un calcul provisoire et théorique, la Municipalité a comptabilisé les écritures suivantes :

en actifs transitoires : Chf. 70'000.- pour la correction de la part des recettes conjoncturelles, droits de mutation, droits de succession, gains immobiliers.

en passifs transitoires : Chf. 10'000.- pour la réforme policière 2022.

### Amortissements

Patrimoine administratif : amortissements portés au budget: Chf. 188'036.70

amortissements comptabilisés dans l'exercice 2022: Chf. 188'036.70.

Patrimoine financier : amortissement complémentaire : Chf. 50'000.00

### Droit de dispositions sur les comptes bancaires :

Signatures collectives à deux, syndic, vice-syndic, secrétaire et boursière.

### Contrôles formels de la régularité de la gestion financière:

Vérification du respect de la procédure de facturation des taxes et locations

Contrôle par sondage des visas sur les justificatifs comptables.

### Actifs transitoires

Nous vous recommandons de comptabiliser tous les soldes ACI ouverts au 31 décembre dans les comptes débiteurs dédiés.

### Autres remarques

Les domaines suivants doivent être autofinancés :

- Ordures ménagères et déchets
- Réseau d'égouts et d'épuration
- Service des eaux

### Titres

Nous vous recommandons d'établir un inventaire des titres détenus par la commune, en particulier pour les positions intégrées lors de la fusion.



### III Suivi des observations et remarques de l'année précédente

Néant.

### IV Conclusions

Les différents sondages et contrôles effectués nous permettent de constater ce qui suit :

- Le bilan et le compte de fonctionnement concordent avec la comptabilité;
- La comptabilité est tenue avec exactitude;
- L'état de fortune et des résultats répondent aux dispositions légales et au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

Nous avons établi ce rapport en toute bonne foi, sur la base des livres et documents qui nous ont été soumis, des contrôles auxquels nous nous sommes livrés et des renseignements qui nous ont été fournis par Mme Gavillet, boursière communale.

Nous formulons les réserves d'usage au cas où des renseignements ou des faits susceptibles de modifier nos considérations n'auraient pas été portés à notre connaissance.

PB Révision  
contrôle de gestion S.A.

Renaud Freymond  
Expert diplômé en  
Finance et Controlling  
Réviseur agréé  
responsable de mandat

Yann Gysler

Yverdon-les-Bains, le 25 mai 2023.



#### **IV Liste des vérifications effectuées**

Nous précisons que nous avons procédé à une révision par sondages pour toute l'année 2022.

Nous avons constaté que les différents éléments du bilan au 31 décembre 2021 ont bien été reportés à nouveau au 1er janvier 2022.

Nous nous sommes également assurés que les montants figurant au bilan au 31 décembre 2022 ressortent bien de la comptabilité. Nous avons vérifié le report, au compte de fonctionnement, des soldes des comptes de recettes et dépenses.

#### **ACTIF**

##### **Caisse**

Vérifié, par sondages, les recettes et dépenses enregistrées sur le journal comptable.

##### **Chèques postaux, BCV et banque Raiffeisen**

Confrontation des soldes en comptabilité avec les relevés bancaires et postaux.

Vérifié, par sondages, les montants enregistrés sur le journal comptable.

##### **Débiteur ACI personnes morales**

##### **Débiteur Recette, personnes physiques**

##### **Débiteurs divers**

Vérifié la concordance entre les soldes ressortant des balances débiteurs de ceux figurant dans les divers comptes collectifs. Contrôle de la solvabilité.

##### **Titres et papiers valeurs**

Contrôlé le mouvement des titres, appréciation de leur évaluation au bilan

##### **Placements du patrimoine financier**

##### **Placements du patrimoine administratif**

Vérifié, pour les comptes d'investissements, les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2022, sur la base des pièces justificatives et par sondages.

Vérifié, sur la base de l'état descriptif d'immeuble mis à notre disposition, l'existence des biens immobiliers communaux inventoriés dans cette rubrique au 31.12.2022.

#### **PASSIF**

##### **Emprunts à moyen et long termes**

Nous nous sommes assurés de l'exactitude du solde des différents emprunts sur la base des avis d'échéance et avons contrôlé les mutations de l'exercice

##### **Financements spéciaux et fonds de réserve**

Vérifié le mouvement enregistré par les différents comptes de cette rubrique au cours de l'exercice 2022.

##### **Compte de fonctionnement**

Pointage des justificatifs par sondage.

Passage en revue rapide de tous les comptes de fonctionnement.

##### **Dépenses thématiques et péréquation**

Vérification du questionnaire pour l'établissement des dépenses admises

Appréciation sommaire des éléments relatifs à la péréquation.

Yverdon-les-Bains, le 25 mai 2023.

RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LES COMPTES COMMUNAUX  
AU CONSEIL COMMUNAL  
DE LA COMMUNE DE DONNELOYE

— EXAMEN SUCCINCT —

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la Commune de Donneloye, comprenant le bilan et le compte de fonctionnement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

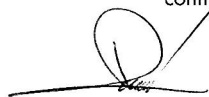
Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Donneloye alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct). Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Yverdon-les-Bains, le 25 mai 2023.

**PB Révision**  
contrôle de gestion S.A.



**Renaud Freymond**  
Expert diplômé en  
Finance et Controlling  
réviseur responsable  
Agrément 111233



**Yann Cysler**